

FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 14 mars 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un total de : 913 874, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 19 773, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive de: 378 061, Dinars.

A notre avis les états financiers, ci joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer que :

- ✓ les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées
- ✓ Au 31 décembre 2018 le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations, représentent au bilan 79.33%, des actifs nets, contre des emplois en liquidité et quasi liquidité de 19.35% des actifs nets au lieu de 20%.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE au 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	720 009	402 410
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	375 173	234 413
b- Obligations et valeurs assimilées	344 836	167 997
AC2- Placements monétaires et disponibilités	175 642	113 048
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	175 642	113 048
AC3- Créances d'exploitation	18 223	15 415
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	913 874	530 873
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	2 036	1 279
PA2- Autres créditeurs divers	4 329	151
TOTAL PASSIF	6 365	1 430
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	887 702	522 729
CP2- Sommes distribuables	19 807	6 714
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	34	19
b- Sommes distribuables de l'exercice	19 773	6 694
ACTIF NET	907 509	529 443
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	913 874	530 873

ETAT DE RESULTAT
ARRETE au 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
PR1 Revenus de portefeuille-titres	21 828	13 431
a- Dividendes	10 634	3 740
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 194	9 691
PR 2- Revenus des placements monétaires	6 647	3 568
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	28 476	16 999
CH 1- Charges de gestion des placements	12 559	9 388
REVENU NET DES PLACEMENTS	15 917	7 611
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	739	565
RESULTAT D EXPLOITATION	15 178	7 046
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	4 595	-352
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	19 773	6 694
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-4 595	352
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-18 240	9 289
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-10 083	1 216
Frais de négociation de titres	-2 187	-849
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-15 332	16 702

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE au 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	15 178	7 046
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-18 240	9 289
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 083	1 216
d- Frais de négociation de titres	-2 187	-849
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 694	-9 381
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	435 557	471 861
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 344	23 864
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	5 215	2 408
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-39 693	-481 124
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-11 725	-22 013
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-605	-2 766
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	378 066	-449
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	529 443	529 892
b- en fin d'exercice	907 509	529 443
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	44 335	45 129
b- en fin d'exercice	77 645	44 335
VALEUR LIQUIDATIVE	11,688	11,942
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-0,86%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2018

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLI APLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales:

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2018, au coût amorti

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 | Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 720 009 DT contre 402 410 DT au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Valeur au 31/12/2018	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		370 012	332 340	36,37%	
BH	631	13 224	8 035	0,88%	0,00%
BIAT	220	25 015	26 272	2,87%	0,00%
CIMENT DE BIZERTE	25 000	69 239	51 575	5,64%	0,06%
LANDOR	2 250	16 884	20 252	2,22%	0,05%
MONOPRIX	1 530	25 288	11 709	1,28%	0,01%
OTH	1 700	27 736	27 183	2,97%	0,00%
SAH	1 615	20 208	18 443	2,02%	0,00%
SANIMED	12 500	45 315	29 375	3,21%	0,10%
SFBT	1 500	27 423	35 340	3,87%	0,00%
SOPAT	2 000	4 400	3 292	0,36%	0,01%
SOTEMAIL	10 000	23 354	20 400	2,23%	0,04%
SOTUVER	1 000	5 625	8 807	0,96%	0,00%
TELNET	3 000	23 751	28 830	3,15%	0,03%
TPR	2 500	11 629	11 963	1,31%	0,01%
TUVAL	1 000	30 921	30 864	3,38%	0,05%
TITRES OPCVM		47 247	42 833	4,69%	
FCP MOUASSASSET	30	36 414	31 889	3,49%	0,15%
SANADETT SICAV	100	10 833	10 944	1,20%	0,23%
EMPRUNTS DE SOCIETE		257 500	268 926	29,43%	
ATB 2007/1 Cat D	400	22 400	23 325	2,55%	0,08%
ATB SUB2017 Cat A	400	37 600	39 796	4,35%	0,80%
ATL 2015/2	500	50 000	52 633	5,76%	0,07%
CHO 2009	3 000	37 500	37 766	4,13%	0,43%
AMEN BANK SUB 2008	1 000	50 000	51 726	5,66%	0,13%
UNIFACTOR 2015	1 000	60 000	63 680	6,97%	0,25%
Emprunt d'Etat		73 875	75 910	8,31%	
Emprunt National Catg C	1 000	73 875	75 910	8,31%	0,00%
TOTAL		748 633	720 009	78,79%	

AC2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 175 642 DT contre 113 048 DT au 31-12-2017, et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017	En % de l'actif	
			Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Compte de dépôts	175 642	113 048	19.2%	21.3%
TOTAL	175 642	113 048	19.2%	21.3%

AC3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 17 849 DT et se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Vente Actions	17 010	15 415
Retenue a la source/ achat Obligations	1 213	-
TOTAL	18 223	15 415

PA1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
rémunération à payer au gestionnaire	1 199	653
rémunération à payer au dépositaire	837	626
TOTAL	2 036	1 279

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 4 329 DT au 31-12-2018 contre 151 DT au 31-12-2017 et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Achat Actions	4 060	-
redevance CMF	72	40
Retenue à la source	197	111
TOTAL	4 329	151

CP1 | Le capital

Les mouvements sur le capital se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
Montant	522 729
Nombre de titres	44 335
Nombre de porteurs de parts	3

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	435 557
Nombre de titres émis	36 650
Nombre de porteurs de parts nouveaux	2

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	39 693
Nombre de titres rachetés	3 340
Nombre de porteurs de parts sortants	3

<u>Autres effets /capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-10 083
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-18 240
Régularisation des sommes non distribuables	-380
Frais de négociation de titre	-2 187

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	887 702
Nombre de titres	77 645
Nombre de porteurs de parts	2

CP2 | Sommes distribuables

	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice	19 773	6694
Sommes distribuables des exercices antérieurs	34	19
Sommes distribuables	19 807	6 714

PR1 | Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 21 828 dinars contre 13 431 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaille comme suit:

	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Actions et valeurs assimilées	10 634	3 740
Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 194	9 691
TOTAL	21 828	13 431

PR2 | Revenus des placements monétaires

	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenu des Comptes de dépôts	6 647	3 568
TOTAL	6 647	3 568

CH1	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire			
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
La rémunération de l'AFC		11 721	8 762
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
La rémunération de l'ATB		837	626
TOTAL		12 559	9 388

CH2	AUTRES CHARGES
------------	-----------------------

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2018 à 739 DT contre 565 DT au 31-12-2017 et se détaillent ainsi:

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Redevance CMF	704	530
Services bancaires	26	26
Timbre fiscal	9	8
TOTAL	739	565

5- MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins valeur potentielle	Valeur au 31/12	plus ou moins valeur réalisée
Solde au 31-12-2017	419 509	6 747	-23 846	402 410	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	341 318			341 318	
Emprunt de sociétés	152 500			152 500	
Emprunt National	36 375			36 375	
Titres OPCVM	47 247			47 247	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	-205 017			-205 017	-13 850
Remboursement Emprunt de société	-12 500			-12 500	
Remboursement Emprunt National	-6 250			-6 250	
Cession Titres OPCVM	-24 549			-24 549	3 767
Variation des intérêts courus		6 715		6 715	
Variation des plus ou moins-values potentielles			-18 240	-18 240	
Solde au 31-12-2018	748 633	13 461	-42 086	720 009	-10 083

6- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Données par Parts					
Revenus des placements	0,367	0,383	0,314	0,423	0,540
Charges de gestion des placements	0,162	0,212	0,157	0,225	0,248
Revenu net des placements	0,205	0,172	0,157	0,198	0,291
Autres charges	0,010	0,013	0,009	0,013	0,014
Résultat d'exploitation	0,195	0,159	0,148	0,185	0,277
Régularisation du résultat d'exploitation	0,059	-0,008	0,060	-0,008	-0,047
Sommes distribuables de l'exercice	0,255	0,151	0,208	0,178	0,230
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,059	0,008	-0,060	0,008	0,047
Frais de négociation de titres	-0,028	-0,019	-0,026	-0,010	-0,014
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-0,235	0,210	-0,138	-0,387	1,116
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,130	0,027	-0,029	0,100	-0,511
Plus ou moins-values sur titre et frais de négociation	-0,393	0,218	-0,193	-0,297	0,591
Résultat net de l'exercice	-0,197	0,377	-0,045	-0,112	0,868
résultat non distribuable de l'exercice	-0,393	0,218	-0,193	-0,297	0,591
régularisation du résultat non distribuable	-0,005	0,042	-0,188	0,054	-0,084
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,398	0,260	-0,380	-0,243	0,506
Distribution des dividendes	0,151	0,208	0,178	0,230	0,152
Nombre de parts	77 645	44 335	45 129	45 228	53 301
Valeur liquidative	11,688	11,942	11,742	12,092	12,387
Ratios de gestion des placements					
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,79%	1,77%	1,77%	1,77%	1,77%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,16%	1,33%	1,67%	1,46%	1,98%
Actif net moyen	701 335,025	530 818,311	400 313,518	574 561,743	746 690,412